



**Le Ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports
La Ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques**

- VU le code général de la fonction publique ;
VU le décret n° 2004-272 du 24 mars 2004 relatif au statut particulier des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs ;
VU le décret n° 2005-1090 du 1er septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat ;
VU l'arrêté du 25 octobre 2022 relatif aux taux de promotion dans certains corps de fonctionnaires relevant du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et du ministère des sports, des jeux Olympiques et Paralympiques,

ARRETENT

Article 1^{er} – Les conseillers techniques et pédagogiques supérieurs dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès à la hors classe au titre de l'année 2022 :

Domaine du sport :

Eric SYLVESTRI
Bruno GAJER
Michel ROUBELET
Jérôme DAVAL
Jean MINIER
Jean-Nicolas BARELIER
Ludovic ROYE
Jacky AVRIL
Alex CORNU
Gilles MULLER
Christine GOSSE
Monique AMIAUD
Fanny DELAVAL
Corinne RIBAUT

Domaine de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative :


Eric RUTAULT
Emmanuelle FAURE
Stéphane BOMBRUN
Charlotte CHELLE.

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **3 0 NOV. 2022**

P / les ministres et par délégation,

LE SOUS-DIRECTEUR DE LA GÉSTION DES CARRIÈRES


Vincent GOUDET